

# Gens du voyage : la valse des caravanes et des squats d'un terrain à l'autre...



Une cinquantaine de caravanes se sont installées face au collège depuis le 10 juillet. Elles sont parties le 20 juillet. Bennes à ordures, eau et électricité étaient fournies par la commune. Côté Annemasse, avenue de l'Europe, des terrains appartenant à la Ville et à deux copropriétés étaient libérés avant la notification d'expulsion.

Des terrains situés dans le secteur du casino occupés illégalement depuis la mi-juin par des Roumains ont été libérés de leurs occupants alors que la Ville d'Annemasse avait engagé une procédure judiciaire. Pendant ce temps, à Cranves-Sales, une cinquantaine de caravanes des gens du voyage se sont installées.

Le 13 juillet au matin, une délégation de personnes qui séjournaient illégalement sur les terrains

pelle le maire, « ces personnes sont en France légalement, mais pour rester elles doivent justifier de ressources et de domicile ! ». Sans moyens de survie légaux, leur avenir en France semble incertain.

## 50 caravanes à Cranves-Sales

A quelques kilomètres de là, devant le collège Paul-Emile-Victor, à Cranves-Sales, une cinquantaine de caravanes sont arrivées à l'improviste vendredi 10 juillet sur un terrain communal, exploité par un agriculteur qui souhaitait récolter le regain.

Alertés par les riverains, les services municipaux n'ont pu constater l'installation du camp de cette communauté évangéliste venue de Bourg-en-Bresse. Le maire de la commune, Bernard Bocard, conscient du problème de ces gens du voyage et de l'absence de terrain d'accueil à leur proposer, les a autorisés à séjourner jusqu'au lundi 20 juillet, date à laquelle le départ s'est organisé dès le début de matinée.

« tous ont reçu une convention stipulant la facturation de 5€ par caravane et par semaine pour ces services. Ils sont également responsables de l'état des lieux et doivent organiser leur nettoyage final », explique Jacques Bouvard, le maire de Machilly, président du Syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil (Sigeta) qui a déjà en charge la gestion des deux aires d'accueil de 32 places d'Annemasse et de Viry. D'une façon générale, l' élu ne constate pas trop de débordement dans ce genre de situation. Situation qui ne devrait d'ailleurs pas se produire si la communauté d'agglomération

avait un terrain d'accueil à disposition pour de tels rassemblements, comme l'impose la loi. « Le schéma départemental qui gère l'accueil des grands rassemblements est en cours de révision. Il doit être élaboré pour 2010. Nous avons eu une réunion en mai, l'autre cet automne, quatre aires sont prévues », explique Jacques Bouvard, président du Sigeta. Le problème réside dans le peu de fonciers appartenant aux communes : « Pourquoi pas un terrain tournant avec indemnisation et encadrement technique de l'agglomération pour limiter les nuisances ? », propose-t-il.

Pascale Mermillod

## Contrat d'objectifs territoriaux

# Un début d'été bien animé